

NIKON EUROPE B.V. Nikon rappelle Voir le tableau en pièce jointe ci-dessous

- Noms des modèles ou références concernés : **Voir le tableau joint ci-dessous**
- Marque : **Nikon**
- Lot Tous les lots
- Conditionnements : **Emballage (carton)**
- Date début/fin de commercialisation : **du 27/12/2015 au 30/03/2022**
- Informations complémentaires : **Il s'agit d'un accessoire (sangle) de certaines jumelles et longue-vues vendues par Nikon.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Voir le tableau en pièce-jointe ci-dessous**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Dépassement potentiel de la concentration maximale en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) fixée par le règlement REACH dans des éléments en caoutchouc contenus dans certaines sangles de jumelles et longues-vues.**
- Risques encourus par le consommateur : **Intoxication**
- Description complémentaire du risque : **Un risque d'intoxication pourrait survenir si les consommateurs n'utilisent pas les sangles dans des conditions normales et prévisibles (par exemple, si un enfant mord les sangles pendant longtemps).**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Contactez le service consommateur.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0969320344**
- Informations complémentaires publiques : **Voir le lien suivant : https://www.nikonimsgsupport.com/eu/BV_article?articleNo=000044441&configured=1?=-en_GB**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre